

Arrêté du 28 avril 2016 portant renouvellement d'agrément national des associations et unions d'associations représentant les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique

28/04/2016

Est renouvelé pour cinq ans à compter du 23 juin 2016 l'agrément au niveau national de l'association Alliance du cœur : Union nationale des fédérations et associations de malades cardio-vasculaires. Est également renouvelé pour cinq ans à compter du 10 août 2016 l'agrément au niveau national des associations Union nationale des associations familiales (UNAF), GRANDIR, lutte, information, étude des infections nosocomiales et sécurité des patients (LIEN) et fédération nationale des associations d'usagers en psychiatrie (FNAPSY).